

Recensement général de la population et des logements au 1.3.1991

La Belgique organise en ce moment un recensement général de la population et des logements relatif aux personnes — belges ou étrangères — ayant leur résidence en Belgique au 1.3.1991.

Les premiers bulletins parviennent probablement déjà au personnel par voie postale.

La Commission invite les fonctionnaires et agents communautaires porteurs d'un permis de séjour spécial à surseoir pour le moment à donner suite aux questionnaires qui leur seront adressés. En effet, la Commission a entrepris les contacts nécessaires avec les autorités belges en vue de définir les modalités du recensement concernant son personnel.

Des informations plus précises feront l'objet d'une nouvelle information dès l'aboutissement des démarches en cours.